



Uwo uri wese ubahirizwa

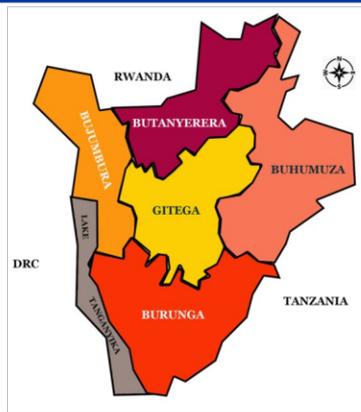
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°490 du 1^{er} au 7 Septembre 2025

Agrée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 7 septembre 2025, au moins 835 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 85 victimes sont réapparues et 750 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes¹.

¹<https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

La ligue ITEKA :

- ◆ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.9
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.17
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.18

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BRARUDI	: <i>Brasserie et Limonaderie du Burundi</i>
BSR	: <i>Bureau spécial de recherche</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FAB	: <i>Forces Armés Burundaise</i>
FARDC	: <i>Forces Armés de la République Démocratique du Congo</i>
FDLR	: <i>Front Démocratique pour la Libération du Rwanda</i>
FDNB	: <i>Force de Défense Nationale du Burundi</i>
FLN	: <i>Forces de Libération Nationale</i>
M23	: <i>Mouvement du 23 Mars</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PNB	: <i>Police Nationale du Burundi</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
VSBG	: <i>Violence sexuelle et Basée sur le Genre</i>

TABLE DES MATIERES

<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>5</i>
<i>I. CONTEXTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE</i>	<i>5</i>
<i>I.2. CONTEXTE SECURITAIRE</i>	<i>6</i>
<i>I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.....</i>	<i>8</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	<i>9</i>
<i>II.1. DROIT À LA VIE.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ETATIQUES.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE AUX REGLEMENT DE COMPTE.....</i>	<i>10</i>
<i>II.1.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS.....</i>	<i>11</i>
<i>II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE</i>	<i>14</i>
<i>II. 2.1. DES CAS DE TORTURE.....</i>	<i>14</i>
<i>II.2.2. DES CAS DE VBG.....</i>	<i>14</i>
<i>II.2.3. DES CAS DE VSBG.....</i>	<i>14</i>
<i>II.3. DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>15</i>
<i>II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....</i>	<i>15</i>
<i>III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>17</i>
<i>III.1. DROIT À L'ÉDUCATION.....</i>	<i>17</i>
<i>III.2. DROIT À LA SANTÉ.....</i>	<i>17</i>
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>18</i>

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 1^{er} au 7 septembre 2025. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, judiciaire, et sécuritaire. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit : au moins 16 personnes tuées dont 9 corps retrouvés sans vie, 1 personne torturée, 2 victimes de VBGs dont 1 de VSBG et 10 personnes victime d'arrestation arbitraires.

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers, des militaires et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Participation du Président Evariste Ndayishimiye à la 7^{ème} session extraordinaire de la CEEAC

Le 7 septembre 2025, le président du Burundi, Évariste Ndayishimiye, a pris part à la 7^{ème} session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui s'est tenue à Malabo, en Guinée équatoriale. Cette réunion a également vu la participation d'autres dirigeants notables, tels que le président gabonais Brice Clotaire Oligui Nguema, le président de la République démocratique du Congo Félix Tshisekedi, ainsi que le président centrafricain Faustin-Archange Touadéra.

Les chefs d'État présents ont discuté de plusieurs enjeux critiques, parmi lesquels figurent :

- **La situation sécuritaire en RDC** : Les dirigeants ont exprimé leur préoccupation face à la persistance de la crise à l'Est de la République démocratique du Congo, où des territoires restent sous le contrôle d'un groupe armé bénéficiant d'un soutien extérieur. Ils ont appelé à la mise en œuvre immédiate de la

résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

- **L'intégration régionale** : La conférence a salué les efforts conjoints des processus de Lomé, Doha et Washington pour restaurer la stabilité dans la région.

- **La nomination du nouveau président de la Commission** : L'ambassadeur Ezéchiel Nibigira burundais a été nommé président de la Commission de la CEEAC pour un mandat de cinq ans renouvelable.

Signalons que la conférence avait pour objectifs de:

- Consolider la paix et renforcer la gouvernance démocratique dans la région

- Approfondir l'intégration régionale et répondre aux aspirations des peuples d'Afrique centrale,

- Promouvoir la stabilité et la prospérité dans la sous-région.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

Le directeur Pays d'ENABEL expulsé par le Gouvernement du Burundi

En date 5 septembre 2025, Davis Leyssens, directeur pays de l'Agence Belge de Coopération Internationale *ENABEL*, a été expulsé par le Gouvernement de Gitega qui lui a accordé un délai de 48 heures pour quitter le territoire burundais.

Le motif de cette expulsion est que le directeur d'ENABEL a partagé sur les réseaux sociaux un article du journal sud-africain *The Continent* critiquant le Burundi au sujet de la pénurie de carburant.

Cette décision est un signal fort de la part du gouvernement de Gitega que la censure n'épargne personne et constitue une preuve des rapports de la ligue ITEKA et d'autres organisations soulignant que les droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression et d'opinion ne sont pas respectés au pays.

ENABEL est un partenaire de développement crucial pour le Burundi qui constitue une coopération technique en soutenant surtout les secteurs de la santé, de l'éducation, de

l'agriculture, de l'insertion professionnelle et de la gouvernance.

La ligue Iteka est préoccupée de ces mesures irréfléchies de la part du Gouvernement du Burundi et demande à la Belgique d'orienter ses actions principalement au service de la population qui ont fortement besoin de ces apports. Face à de telles dérives, la Communauté internationale devrait : (i) Dénoncer les atteintes à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, (ii) Encourager la diplomatie et le dialogue pour résoudre les différends au Burundi, (iii) Soutenir les organisations de défense des droits de l'homme et les médias indépendants qui travaillent pour promouvoir la transparence et la responsabilité, (iv) Promouvoir la coopération internationale et les échanges pour le développement économique et social du Burundi. (v) Suivre de près l'évolution de cette situation et de prendre des mesures pour protéger les droits de l'homme et la coopération internationale.

I.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Une personne blessée en commune Gisuru, province Buhumuza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} septembre indique qu'en date du 25 août 2025, le jour des élections collinaires, sur la colline Murehe, commune Gisuru, province Buhumuza, Richard Sinibagiye et Esron, tous les membres du CNDD FDD se sont battus à la suite d'un conflit éclaté entre eux de celui qui va être à la tête de la colline. Selon des témoins de la localité, Esron a pris un morceau de brique cuite et l'a lancée à son concurrent Richard qui a été blessé au niveau du visage.

La victime a été blessée et a été évacuée d'urgence vers l'hôpital Roi Khaled. Une facture de 5 millions a été exigée à Richard et il a rebroussé chemin faute de moyen pour subir les soins à l'hôpital de Gisuru. Les pus sortent du nez de la victime.

Toutefois Esron doit payer ces 5 millions et sa moto a été vendue aux enchères en date du 31 août 2025 pour 2 millions. Esron qui était gardé au commissariat de police de Gisuru a pris le large.

Plusieurs cas de vols signalés en commune Mwaro, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1er septembre 2025 indique que depuis ces derniers jours du mois d'août 2025, des cas de vols de bétails (vaches et porcs) sont signalés et sont devenus nombreux sur certaines collines surtout en zone Kayokwe et Mwaro. Selon des témoins de la localité, les bêtes volées sur une colline sont abattues sur une colline voisine et les animaux abattus sont déplacés la nuit par des conducteurs de motos.

Convois militaires burundais aperçus à Kaburantwa en commune Cibitoke, province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 septembre 2025 indique que à Kaburantwa, zone Buganda, depuis trois jours, les habitants de cette localité frontalière vivent au rythme d'un ballet inhabituel : des colonnes entières de camions militaires franchissent le pont de Kaburantwa en direction de la République démocratique du Congo (RDC). Des témoins décrivent un passage quasi continu, de jour comme de nuit, révélant un déploiement militaire d'une ampleur rarement observée dans cette région.

Sur la route transversale 6, les habitants n'en reviennent pas. « C'était presque sans interruption. Les camions passaient les uns derrière les autres, remplis de soldats armés jusqu'aux dents », confie un agriculteur, encore sous le choc. Selon plusieurs sources, les convois proviendraient de garnisons stratégiques, notamment Cishemere et Mudubugu, où des exercices militaires intensifs avaient déjà éveillé les soupçons de la population.

Les unités engagées semblent loin de constituer un corps homogène. Des témoins et des sources locales évoquent un mélange de profils : anciens combattants aguerris, jeunes recrues formées à la hâte, sans oublier des membres des Imbonerakure, la ligue des jeunes du parti au pouvoir. Plus troublant encore, certains auraient bénéficié d'un encadrement par des miliciens rwandais du

Par exemple, il arrive qu'une vache volée sur la colline Saswe est abattue à la colline Ruramba, celle volée sur la colline Kibogoye abattue sur la colline Musama, toutes de la zone Kayokwe.

A ces vols commis aux différentes collines de cette zone Kayokwe, s'ajoutent des cas de vols de vides de bouteilles au centre Kibumbu en zone Kayokwe où plus de 40 casiers vides ont été volés la nuit.

FLN, un groupe rebelle hostile au régime de Kigali.

Officiellement, c'est le silence radio. Ni l'armée burundaise ni les autorités politiques n'ont communiqué sur la mission de ces troupes. Plusieurs militaires confient qu'ils rejoignent leurs compatriotes déjà stationnés dans les hauts et moyens plateaux du Sud-Kivu. Leur mission : combattre des groupes armés locaux et régionaux, dont le Red Tabara, le FNL, Twirwaneho, et le M23.

Cependant, sur le terrain, l'incertitude domine. « Nous allons combattre, mais beaucoup d'entre nous craignent de ne pas revenir », souffle un soldat, sous couvert d'anonymat. « Plusieurs camarades sont déjà tombés. Leurs familles n'ont rien reçu, pas même une reconnaissance officielle. » Les promesses initiales, telles qu'une solde en dollars ou une matricule congolaise, n'auraient pas été tenues, alimentant la frustration et risquant d'entamer le moral des troupes.

À Kaburantwa et dans les collines environnantes, l'ambiance est lourde. Le pont frontalier en reconstruction devient un axe stratégique à haut risque. « Nous craignons qu'il devienne une cible militaire ou que les combats débordent de l'autre côté », redoute un notable local.

1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 7)

Le commandement militaire de la vallée de la Rusizi s'est contenté de renvoyer vers le porte-parole de l'armée, qui, à son tour, n'a pas

souhaité commenter. Ce mutisme alimente les rumeurs et les inquiétudes, dans un contexte régional explosif où les lignes d'alliance se redessinent rapidement.

Renforts militaires à la frontière burundo-rwandaise en commune Cibitoke, province Bujumbura

Depuis le 15 août 2025, un mouvement de camions militaires a été observé, partant de la capitale économique, Bujumbura, vers Mugina. Leur destination principale est le camp Mabayi, puis la forêt de la Kibira. Ces véhicules arrivent de nuit, remplis de soldats, et repartent vides. Parfois, ils transportent quelques militaires qui seraient, selon les informations, mis à l'écart en raison de leur opposition à la guerre dans le Sud-Kivu.

Depuis le 24 août 2025, à la veille des élections collinaires, certains de ces nouveaux arrivants ont commencé à circuler. Un grand nombre d'entre eux appartiendraient à la Police Militaire. Parmi ces éléments, il a été signalé la présence de membres des FDLR ainsi que d'une trentaine de tireurs d'élite. Ces derniers seraient venus se préparer à une

éventuelle offensive du M23 sur Uvira et sur une partie du territoire burundais proche de la RDC et du Rwanda.

La présence d'éléments rwandais au sein des Forces de défense nationale (FDN) n'est pas nouvelle. Selon nos sources, de nombreux individus capturés dans la Kibira sont hébergés au camp de la Police Militaire à Bujumbura. Leurs chefs y recevraient des instructions militaires avant de retourner à leur vie normale dans la capitale ou de rejoindre le champ de bataille en RDC. Les renforts dans les zones frontalières avec le Rwanda qui ne touchent pas la Kibira (Rubona, Nyamakarabo et Rukana) sont assurés par des militaires et des Imbonerakure, le plus souvent en uniforme et armés.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE

Grognes des justiciables en communes Bururi et Matana, province Burunga

Une information parvenue à la ligue Iteka au début de ce mois de septembre indique qu'au mois d'août 2025 les justiciables des communes Bururi et Matana dans la province Burunga n'ont pas bénéficié des services des tribunaux organisés d'habitude sur terrain pendant les vacances judiciaires du mois d'août 2025. Les informations en provenance de ces tribunaux confirment que des descentes sur terrain pour des cas d'exécution des jugements, des constats des lieux et de vérifications des exécutions avaient été organisés, mais la pénurie du carburant ne l'a pas facilité comme le confirment les présidents de ces juridictions. A titre illustratif, le tribunal de résidence de Bururi avait prévu 55 dossiers à traiter sur terrain pendant ces vacances judiciaires mais seuls 4

ont été réalisés. Le tribunal de résidence de Matana en avait prévu 32, mais seuls 8 ont été réalisés. A Vyanda 20 sur 40 dossiers prévus ont été réalisés. C'est au moment où les présidents des tribunaux de Mugamba, Songa et Rutovu confirment qu'ils n'ont organisé aucune descente pendant ces dernières vacances judiciaires puisqu'ils n'ont jamais eu de carburant tout ce mois d'août écoulé. Ils disent que même en cas de disponibilité du carburant, le quota de 12 litres d'essence pour leurs motos reste insignifiant compte tenu des descentes organisées. Les responsables des tribunaux demandent la disponibilité du carburant et l'augmentation de ce quota une fois le carburant disponible pour servir efficacement la population.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES

Une personne tuée en commune et province Gitega

En date du 02 septembre 2025, vers 17 heures, sur la sous-colline Nyabisaka, colline Ntobwe, commune et province de Gitega, Rémégie MUREKAMBANZE, natif de la colline Rweza, zone Mungwa conducteur de moto, militant du parti CNL pro Agathon Rwasa, a été tué fusiller 22 balles par Butoyi Elie, policier qui venait de l'arrêter. Selon les témoignages de la localité, la victime se trouvait en compagnie de son ami Irakoze Salatiel dans un cabaret appartenant à Nzayumaze Pascal, commerçant également propriétaire d'une boutique. Ce commerçant demandait à Rémégie et à son ami une somme de 87.000 FBU et ils ont contesté en demandant plutôt une facture de ce qu'ils ont consommé. Le commerçant a alors contacté le policier Butoyi Elie, lui signalant qu'un *membre du CNL créait du désordre* et le policier, accompagné d'un collègue sont venus et ont ordonné aux deux jeunes hommes de monter sur deux motos afin de les conduire à la position policière de la zone

Mungwa pour des explications. Rémégie Murekambanze s'est vu arrêté par la police sans explications préalable et a été embarqué à bord d'une moto puis a demandé au policier qui le transportait sur la moto de s'arrêter un peu pour qu'il achète des unités de recharge afin de communiquer à sa famille qu'il a été intercepté. Selon les mêmes témoins, le policier n'a pas accepté cette proposition et après une brève discussion ce policier a poussé Rémégie Murekambanze l'a criblé de 22 balles puis meurt sur le champ. Le corps de la victime a été récupéré par le véhicule de l'administrateur de la commune de Gitega, Dr Jacques NDUWIMANA, pour être conduit à la morgue de l'hôpital de Gitega et le policier avait déjà pris fuite.

L'OPJ Manirakiza Dismas a rédigé dans son procès-verbal que le policier avait tiré parce que la victime voulait lui arracher son arme mais cette version est contestée par tous les témoins présents, qui affirment au contraire qu'il s'agissait d'un meurtre prémédité.

Deux personnes tuées en commune Gisagara, province Buhumuza

En date du 30 août 2025, vers 20 heures, sur la colline Rugerero, commune Gisagara, province Buhumuza, J.Berchmans Siryuyumusi et une femme Nathalie Harakandi, ont été tués.

Selon des sources sur place, ces deux personnes avaient passé la soirée ensemble en train de partager un verre au bistrot appartenant à monsieur Claude situé au centre de négoce de cette colline de Rugerero.

Vers 20 heures, les personnes se sont dirigées vers le domicile de Nathalie Harakandi au moment où son mari n'était pas encore rentré. Floribert Havugiyaremye, le mari de Nathalie Harakandi, après avoir appris par le biais de ses voisins qu'il y a un

homme qui s'est introduit dans sa maison, est venu avec un groupe de cinq jeunes Imbonerakure.

Arrivés à la maison, ils ont commencé à frapper J.Berchmans et Nathalie et vers 21 heures, les voisins ont alerté l'administration mais ni l'administration, ni la police, ne sont intervenus tardivement.

Arrivés sur les lieux, l'administrateur de la commune Gisagara accompagné du commissaire communal de la police à Gisagara ont trouvé que les deux individus étaient dans un état critique. Ils les ont conduits à l'Hôpital de Murore à bord de la camionnette de la commune Gisagara.

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES (Suite de la page 9)

Ces deux personnes sont mortes après être arrivées à l'Hôpital. Pour le moment Floribert Havugiyaremye et 2 Imbonerakure

Une commerçante congolaise enceinte Bujumbura

Dans la nuit du 2 au 3 septembre 2025, sur la colline Nyamitanga, commune Cibitoke, province Bujumbura une commerçante congolaise, enceinte, a été abattue par un militaire burundais alors qu'elle tentait de traverser la Rusizi avec dix bidons de carburant. « Nous avons entendu plus de dix coups de feu. C'était comme une embuscade », raconte un jeune homme.

Selon des témoins de la localité, la victime était connue pour son courage et traversait régulièrement la rivière pour approvisionner

impliqués dans cet acte ignoble sont détenus au cachot du commissariat communal de Gisagara.

tuée en commune Cibitoke, province

du carburant aux habitants de Bukinanyana touchés par la pénurie. « Le militaire n'a pas tiré en l'air pour l'effrayer, il a visé directement », accuse un ancien du village.

Le corps a été transporté à la morgue, mais la colère des habitants ne s'est pas apaisée. Les villageois réclament que le soldat incriminé soit traduit en justice. Ce drame s'inscrit dans un contexte de grave pénurie de carburant au Burundi, ce qui pousse de nombreux habitants à la traversée clandestine en RDC pour survivre.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE AU RÈGLEMENT DE COMPTE

Une femme tuée en commune Musongati, province Burunga

En date du 31 août 2025, vers 20 heures, sur la colline Runyoni, commune Musongati, province Burunga, Anastasie Nahayo, a été attaquée et tuée à l'aide d'une lance par ses proches. Selon des témoins de la localité, ils lui ont enfoncé une lance au niveau de la jambe gauche et l'ont asséné avec une

machette au niveau de la tête. Les mêmes témoins ajoutent que les conflits fonciers sont à l'origine car elle ne s'entendait pas avec deux neveux dont Gervais et Salvator. Les présumés auteurs dont Gervais, Salvator et Janvier ont été arrêtés et conduits à la prison

Un corps sans vie retrouvé en Commune Bugendana de la Province Gitega

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 1^{er} septembre 2025, indique qu'en date du 31 août 2025 vers 9h, sur la sous-colline Rukororwa, colline Bigera, zone Rwisabi, commune Bugendana et Province Gitega, le corps sans vie de Ngenge Nicodème âgé de 65 ans a été retrouvé dans sa propre maison. Le corps dormait dans son salon, la porte de la maison étant entrouverte, avec un couteau planté dans le cou.

pendant la nuit. Immédiatement, l'OPJ Rwankineza, le commissaire communal, le secrétaire exécutif communal et d'autres policiers, se sont rendus sur les lieux du drame et une fouille a été effectuée chez Ndabarushimana Emmanuel, un voisin de la victime où ils ont découvert des vêtements tachés de sang.

D'après notre source de la localité, le défunt était en conflit avec ses deux fils, Niyonzima Stany et Niyiriho Fidèle, ainsi que certains de ses voisins et que ce sont les voisins qui ont alerté en criant que Ngenge a été tué

Selon notre source, ces habits étaient ceux qu'Emmanuel portait la veille alors qu'il se trouvait en compagnie de son fils Niyiriho Fidèle. Les deux fils du défunt ainsi qu'Emmanuel ont été arrêtés pour enquête sur les circonstances de ce meurtre et conduit au cachot de la police à Mutaho.

II.1.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 02 septembre 2025, au quartier de Shatanya, commune et province Gitega, un corps sans vie de Jean Marie, âgé de 60 ans, originaire de la colline Nyamagana, commune Bugendana, province Gitega, a été découvert sur le terrain de football. Selon des témoins de la localité, le défunt exerçait ses fonctions de veilleur sur l'une des pharmacies dans ce quartier. Notre source précise que son corps n'avait aucune blessure mais la présence de sang a été constatée au

niveau de la bouche. Le chef du quartier Asumani NDAYISHIMIYE dit que la victime a succombé des suites de la consommation d'une boisson très alcoolisée dite Kick. Le chef de quartier et l'OPJ Manirakiza Sylvestre ont pris la décision d'évacuer le corps vers l'hôpital régional de Gitega pour des examens complémentaires et en attendant que sa famille vienne pour procéder à l'enterrement.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province de Gitega

En date du 01 septembre 2025, au quartier Shatanya, commune et province Gitega, un corps sans vie de Misigaro Maxime, âgé de 81 ans, originaire de la colline Rushanga, commune commune Bugendana, été retrouvé allongé dans un caniveau, présentant des

plaies au niveau du front. Selon des témoins de la localité, la victime n'avait pas un endroit sûr pour s'abriter, il habitait sous une clôture en dessous duquel on l'a trouvé. L'administration communale a pris la décision d'enterrer le corps sans enquête.

Un corps sans vie retrouvée en commune Gishubi, province Gitega

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 4 septembre 2025 indique qu'en date du 31 août 2025, sur la colline Rurimbi, commune Gishubi, de la province Gitega, un corps sans vie de Ntanyungu Capitoline, âgée de 80 ans, était retrouvée, allongée sur son

lit. Sa maison et sa chambrette étaient fermées en témoigne l'un des membres de la défunte. La défunte vivait seule dans sa maison. La famille et l'administration ont décidé de procéder à l'enterrement.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rumonge, province Burunga

En date du 04 septembre 2025, au bord de la rivière Murembwe proche de la colline Gozi, sur la colline de Gitsinda, commune Rumonge, province Burunga, Un corps sans vie d'un ancien militaire ex-FAB, Apollinaire Nduwamungu, originaire de la colline Gozi

en commune de Matana (ancienne commune de Mugamba) a été retrouvé. Selon des témoins de la localité, son corps présentait des blessures au niveau de la tête ce qui laisse à croire qu'il a été tué à l'aide d'un gourdin. Le mobile du crime n'est pas connu.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bururi, province Burunga

En date du 04 septembre 2025, sur la colline Gitwaro, zone Binyuro en commune Bururi, province de Burunga, un corps sans vie, visiblement étranglé après des coups reçus, d'Athanase Manirakiza, retraité de la police burundaise, a été découvert dans un champ de tripsacum à dix mètres du chemin sur sa colline natale Gitwaro. Le corps de la victime avait des traces au niveau de son cou et du sang dans son nez et sa bouche. Selon des

témoins locaux, il avait disparu en date du 2 septembre 2025 alors qu'il venait de retirer une somme inconnue d'argent dans la poste de Rweza. Selon les mêmes témoins, le téléphone et l'identité de la victime ont été trouvés dans ses habits et sa chemise couverte de sang. Alexis Nijimbere, responsable de la colline Gitwaro confirme les faits et indique que le corps du défunt a été conduit à la morgue de l'hôpital de Kiremba en attendant l'issue des enquêtes.

II.1.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS (Suite page 11)

Une personne tuée en commune et province Gitega

En date du 04 septembre 2025, sur la colline Ntobwe, zone Mungwa, commune et province de Gitega, Doris BIMENYIMANA, âgé de 16 ans, originaire de la colline Rusiga, commune Rugombo, province de Bujumbura a été tué à coups de poignard dans l'après-midi. Selon des témoins de la localité, la victime a été assassinée alors qu'il était en train de fabriquer des beignets avec Chartier NSHIMIRIMANA originaire de la colline Nyarunazi, commune Ruyigi, province de Buhumuza. D'après les témoignages, les deux jeunes se trouvaient dans l'orphelinat situé au quartier Ntobwe, communément

appelé « chez AGROBU ». C'est à cet endroit que l'agression mortelle a eu lieu. Les circonstances ainsi que le mobile du meurtre restent inconnues car les voisins l'ont vu près de ce soi-disant ami sans qu'il n'ait pas crié au secours. L'OPJ Mpawenayo Jeanine, accompagnée d'autres policiers, se sont rendus sur les lieux et ont procédé à l'arrestation du présumé auteur et ordonné le transport du corps de la victime à la morgue de l'hôpital de Gitega. Sylvestre NIYONKURU, chef de la colline Ntobwe, qui souligne que ce jeune soupçonné dans ce crime est pour le moment dans les mains de la police pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Karuzi, province Gitega

En date du 1^{er} septembre 2025, vers 20 heures sur la colline Nzibariba, Zone Buhiga, commune Karuzi, province Gitegan, un corps sans vie d'Édith, membre du CNDD FDD, âgée de plus de 45 ans, a été retrouvé dans un fossé sur cette colline d'origine. Selon des sources sur place, depuis le soir du 31 Août 2025, elle était ivre et criait fort étant chez elle quand son mari Cishahayo Sébastien n'était pas à la maison. Elle avait l'habitude d'errer dans les familles chaque fois qu'elle se dispute avec son mari et passer plusieurs jours ailleurs d'après la même source. Ce jour-là, elle voulait prendre ses deux petits enfants mais les voisins lui ont refusé et ont téléphoné à son mari qui leur a répondu de la laisser partir où elle veut mais de garder ses enfants. Quand son mari est rentré vers 23 heures du 31 août 2025, comme il était au centre de Buhiga, il n'a trouvé que les deux

enfants chez leurs grands-parents. La veille on l'a retrouvé morte dans un fossé où on a déterré des gros arbres. Les autorités locales et communales ont appelé un OPJ et un docteur de l'hôpital Buhiga qui ont fait un constat et l'autopsie du cadavre et ont emmené une ambulance pour évacuer le cadavre dans la morgue de l'hôpital Buhiga. Trois frères de la victime ont refusé et demandaient d'abord les résultats de l'autopsie. Comme le secret professionnel n'autorise pas de divulguer les résultats, ces derniers avec leurs voisins ont résisté jusqu'à 18 heures mais ils ont fini par accepter et le corps sans vie a été mis dans la morgue pour être enterré en date du 05 septembre 2025. Le corps de la victime présentait une blessure au niveau de la tête vers derrière.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 03 septembre 2025, vers 19h, sur les rives de la colline Bwoga, commune et province Gitega, un corps sans vie de Simbare Ambroise, âgé de 74 ans, marié et père de neuf enfants, originaire et résident de la même colline, retraité de la BRARUDI, en état de décomposition, a été retrouvé dans

la rivière Ruvyironza, séparant les communes Gitega et Nyabihanga. Outre l'état de décomposition avancé du corps, des traces de blessures graves ont été observées au niveau de la tête, laissant supposer qu'il a été frappé avec un objet lourd tel qu'un gourdin.

II.1.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS (Suite de page 12)

Selon des témoins de la localité, la victime avait disparu depuis le 30 août 2025.

L'OPJ Nahayo Léandre, accompagné de policiers de la Protection Civile, se sont rendus sur place, ont repêché le corps et l'ont transporté à la morgue de l'hôpital de Gitega.

Un corps sans vie retrouvé en commune Makebuko de la province Gitega

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 5 septembre 2025 indique qu'en date du 05 août 2025, sur la sous colline Gitanga, colline makebuko, commune Makebuko de la province Gitega, un corps sans vie de Niyuhire Pamphile, âgé de 60 ans, fils de Gahungu Jean et Basabakwishi Cécile, a été retrouvé suspendu dans sa maison. Selon

Des voisins de la victime suspectent que ce meurtre est lié à des conflits, à la suite de la vente d'une parcelle familiale d'une valeur de 200 millions FBU, transaction à laquelle tous les membres du ménage n'avaient pas consenti.

certaines sources locales, la police a considéré que cet homme s'est suicidé alors que certains suspectent qu'il a été égorgé et suspendu dans sa maison. La famille et les voisins du défunt ont pris la mesure de faire l'enterrement le même jour en date du 05 août 2025.

Un enfant en bas âge a été tué en Commune Bugendana dans la Province de Gitega

Dans la nuit du 31 août 2025, la sous-colline Biharahata, colline Kinyinya, zone Rwisabi, commune Bugendana et province Gitega, un enfant dénommé Dusenge Fiston, âgé de deux ans, a été tué.

Selon les témoignages recueillis, sa mère, Ndabarushimana Audacienne, se trouvait à la cuisine lorsqu'elle est revenue dans la maison principale et a trouvé son fils déjà tué. La femme aurait crié et appelé au secours, mais personne n'est venue à son aide.

Toujours d'après notre source, les voisins, alertés par la situation, se sont précipités et ont conduit la mère avec le corps de l'enfant au poste de police, l'accusant d'être l'auteure

du meurtre. Celle-ci s'est défendue en affirmant que des individus non identifiés, entrés dans sa maison, avaient commis l'acte avant de prendre la fuite.

L'Opj Rwankineza Georges, arrivé sur les lieux, a confirmé que la mère n'était pas responsable de la mort de son enfant. Il a précisé que deux personnes ont été arrêtées, dont l'une présentait des vêtements tachés de sang.

Ces deux suspects, dont les identités ne sont pas encore connues, sont détenus au cachot de la police de Mutaho, en attendant la suite des enquêtes.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. DES CAS DE TORTURE

Un enfant torturé en commune Musongati, province Burunga

En date du 4 septembre 2025, sur la colline et zone Gakungu, commune Musongati, province Burunga, Olivier Twigumanire, âgé de 17 ans, a été battu par des policiers et J.Baptiste Niyongabire et Jonas fils de Maheshwa, Imbonerakure de la même colline Gakungu à l'aide des bâtons et chicottes.

Selon des sources sur place, Olivier Twigumanire dont sa mère est responsable zonal du parti UPRONA, a été torturé en lui accusant qu'il a volé l'essence de Ruwaya qui est le commerçant dudit produit sur cette colline Gakungu ainsi qu'aux collines de son entourage. Alors que l'acte a été fait par un présumé voleur reconnu sur cette colline appelé Franck qui a pris fuite dès qu'il entend que le garçon Olivier a été déjà capturé.

Selon les mêmes sources, cet enfant olivier Twigumanire, après cette torture les

policiers de cette colline avec le chef de colline, chef d'état civil Barahekenywa J. Claude et le chef de zone Gakungu, Login qui est récemment nommé comme chef de zone Gakungu, commune Musongati, province Burunga lui ont obligé de payer une somme de quatre cent soixante mille francs burundais (460 000 fbu) pour ce commerçant de l'essence.

De ce fait, pour que Olivier puisse être libéré de l'affaire, il a vendu sa parcelle donnée par son père. Ses grands frères Sylvain Nkuzimana et Donatien Manirakiza qui ont essayé d'intervenir en demandant l'intervention ici et là ont été arrêtés par des policiers de la position de cette colline Gakungu et les ont mis dans le cachot de la position Gakungu se trouvant sur le chef-lieu de la zone Gakungu, commune Musongati, province Burunga.

II.2.2. DES CAS DE VBG

Une femme chassée en Commune Muramvya, Province Gitega

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 1^{er} septembre 2025 indique qu'en date du 30 août 2025, sur la colline Masango, zone et commune Muramvya, province Gitega Harerimana Soline, âgée 39 ans, a été battue et chassée de la maison conjugale par son mari Nibaruta Méthode, âgé de 41 ans. Selon des témoins de la localité, ils étaient

tous cultivateurs, de la classe sociale différents et le mari se plaignait qu'il s'était trompé en épousant une femme de classe social tutsi. Il a frappé son épouse en lui disant "*subira iwanyu wa bwoko bubu we*". La victime a porté plainte et son mari est au cachot de la police à Muramvya depuis le 4 août dernier en attendant le jugement.

II.2.3. DES CAS DE VSBG

Une fillette aliénée mentale violée en commune Muramvya

En date du 29 août 2025, vers 17h sur la colline Gikonge, Zone Bukeye, Commune Muramvya, Province Gitega, N A, âgée de 16 ans, vivant avec handicap mental, orpheline de père a été violée par Nibaruta Gédéon, âgé de 63 ans, cultivateur. Selon des sources de la localité, la victime gardait des chèvres, l'auteur lui a donné un billet de 500 fbu pour accepter de coucher avec lui. D'après les

mêmes sources, deux autres enfants qui étaient tout près ont appelé les passants et l'auteur a été surpris en flagrant délit. Ils l'ont ligoté et emmené au poste de police de Bukeye, tandis que la victime a été amenée à l'hôpital de Giko et les tests médicaux ont confirmé l'acte. L'auteur est incarcéré à la prison Centrale de Muramvya.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Sept personnes arrêtées en commune Rumonge, province Burunga

En date du 3 septembre 2025, sur la colline Gatete, commune Rumonge, province Burunga, Ntahondabasigiye Josephine, Niragira Caroline, Sindakirimana Donavine, Mpanzamaso Kazire, Mbangukirwe Séverin, Binyaruka Bernard, Basirimba Onésime ont été arrêtés pour s'être opposé à l'expropriation de leur propriété foncière située en zone Gatete, commune Rumonge, province Burunga. Tout représentant d'une douzaine de familles, ces personnes sont poursuivies pour rébellion contre une décision du parquet de la République.

Selon des sources locales, ces personnes sont impliquées dans un litige foncier de longue date concernant une propriété située sur ladite colline. Le terrain en question fait l'objet d'une revendication par douze familles, mais il a été baptisé « Nkurunziza City » et est actuellement administré par un certain Benjamin Bikorimana, que ces familles accusent d'être à l'origine de leur détention.

L'affaire est déjà portée devant le tribunal de résidence de Rumonge, opposant les représentants des familles concernées à M. Bikorimana. L'avocat des familles dénonce un déséquilibre judiciaire manifeste. Selon lui, si la justice juge nécessaire de suspendre les activités sur ce site, cette décision devrait s'appliquer aux deux parties en conflit, et non à une seule.

Il critique également le non-respect des articles 154 et 155 du Code de procédure pénale, affirmant que ses clients ont été arrêtés sans mandat, et sans notification préalable émanant d'une autorité judiciaire compétente. Il demande leur libération immédiate afin que le litige foncier puisse être examiné dans un procès équitable.

Les familles revendiquent la propriété du terrain depuis 2012 et affirment avoir été expropriées injustement. Elles accusent Benjamin Bikorimana d'avoir utilisé de faux documents pour signer des actes d'engagement en leur nom. Une plainte a été déposée à ce sujet, mais l'affaire n'a pas encore été jugée.

« *Nous ne comprenons pas pourquoi nos représentants sont arrêtés alors que le dossier sur les faux documents n'a même pas encore été examiné par la justice* », s'indigne l'un des habitants.

Des sources policières indiquent que les personnes arrêtées ont continué à cultiver le terrain malgré une interdiction formelle émise par le parquet. Mais les familles soutiennent qu'elles n'ont jamais été légalement privées de leurs droits sur ces terres, dénonçant l'implication de certaines autorités locales dans leur expropriation.

Beaucoup d'autorités se cachent derrière ce Bikorimana Benjamin militant influent du parti CNDD FDD. Elles se sont partagé cette propriété d'environ 65 hectares. Elles ont aussi signé des actes d'engagement avec certaines familles pour la session de leurs propriétés. D'autres familles ont refusé et ce sont elles qui sont persécutées.

Le parquet de Rumonge est allé les faire signer un acte d'engagement le 5 septembre 2025 pour qu'ils acceptent de ne plus aller exploiter ces propriétés afin qu'elles soient libérées mais ces personnes ont rejeté cette proposition du parquet de la République à Rumonge préférant rester en détention selon des informations recueillies auprès de leur avocat.

II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES (Suite de la 15)

Une personne arrêtée en commune Mukaza, province Bujumbura

En date du 3 septembre 2025, au quartier Rumuri (ancien Nyakabiga III), sur la 11e avenue, dans la commune de Mukaza, province de Bujumbura, Marius Muhirwa, journaliste de la Radiotélévision nationale a été arrêté puis conduit au cachot de la police judiciaire. Selon des sources proches de la victime, il est accusé d'escroquerie. Il avait promis à un certain Chanel, employé du bar Molena City, d'obtenir un poste d'enseignante pour son épouse s'il lui donne quatre millions de francs burundais. Marius a ensuite transmis cet argent à une personne,

prénommé Léonce, présentée comme étant à mesure de faciliter l'obtention du poste. Comme le poste n'a jamais été attribué, Chanel a exigé le remboursement de la somme et Marius s'est engagé par écrit à le faire mais le délai convenu est passé sans qu'il ne tienne sa promesse. Chanel s'est tourné vers la police, ce qui a mené à l'arrestation de Marius. Le journaliste a d'abord été détenu au cachot de la zone Rohero jusqu'aux environs de 15 heures, avant d'être transféré au BSR.

Un journaliste arrêté par le SNR en commune Mukaza, province Bujumbura

En date du 3 septembre 2025, à Nyakabiga, commune Mukaza, province Bujumbura, vers 17 heures, Norbert Rucabihari, journaliste du média en ligne Buja 24, a été arrêté alors qu'il se trouvait dans un bistrot. Il est interpellé par des individus à sa recherche, munis de sa photo puis embarqués dans un taxi en direction du siège du Service national de renseignement (SNR) à Rohero, près de la cathédrale Regina Mundi.

Selon des sources qui ont suivi l'affaire, il a été interrogé au sujet d'informations publiées par le journal Net Press concernant la guerre

dans l'Est de la RDC. Il a été innocenté après avoir prouvé qu'il ne travaillait plus pour ce média et en montrant sa carte professionnelle.

Plus d'un se demande si les journalistes du journal Net Press sont dans le collimateur du SNR. Cet événement met en lumière un vice de procédure, car les délits de presse relèvent d'abord du Conseil national de la communication avant d'être transférés devant les instances judiciaires. Cela témoigne d'une régression de la liberté d'expression et d'opinion au Burundi.

Une personne arrêtée en commune Karuzi, province Gitega

Depuis le 02 septembre 2025, sur la colline Nzibariba, zone Buhiga, Commune Karuzi, province Gitega, Népomuscène, membre du CNDD FDD, âgé de 34 ans originaire a été arrêté et emprisonné par la police de la zone Buhiga. Selon des témoins de la localité, Les raisons de son incarcération est qu'il a appelé au téléphone le mari de la défunte Edith trouvée morte en date du 01 septembre 2025

sur la même colline. D'après ses proches, quand la défunte criait à la suite de l'ivresse, Nepomuscène son voisin proche a appelé au téléphone son mari lui informant de ce que sa femme était en train de faire quand elle voulait partir avec deux petits enfants. Alors pour donner suite aux pressions des frères et autres membres de la famille de la défunte, la police a dû arrêter cet homme pour questions d'enquêtes.

III.1. DROIT À L'ÉDUCATION

Préoccupations des parents après la fixation de la note de réussite au Concours national

Lors de son conseil des ministres en date du 28 Août 2025, le gouvernement burundais a validé le taux de réussite au Concours national des élèves de la 9^e année tel qu'avait été présenté par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique.

Dans son communiqué signé et lu par le Secrétaire général de l'État, il a été précisé *que la note minimale de réussite au concours national de certification et d'orientation à l'enseignement post-fondamental édition 2025 est de 70 sur 200 soit 35%.*

Cette note souligne également que seules les écoles publiques à régime d'internat, la note

minimale pour y accéder est de 98/200 soit 49%.

Les parents des élèves et d'autres acteurs dans le domaine se demandent sur la qualité de l'enseignement et s'indignent sur l'avenir de l'éducation au Burundi.

C'est au moment où plusieurs sources révèlent les mauvaises conditions dans lesquelles se trouvent les élèves en particulier et les écoles en général.

En gros, le gouvernement burundais afin de créer un environnement d'apprentissage adéquat et de mettre en place des programmes scolaires adaptés.

III.2. DROIT A LA SANTE

Carence des médicaments dans les Centres de Santé de la Commune Mwaro et Nyabihanga

Dans plusieurs Centres de Santé en commune Mwaro et Nyabihanga de la Province Gitega, un manque de médicaments est signalé par les patients qui s'y rendent pour se faire soigner. Le personnel médical se présente,

fait des consultations et indique aux patients d'aller acheter des médicaments dans les pharmacies proches. Certains membres du personnel médical se présentent et passent du temps dehors pour causer par manque d'occupation.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

Au gouvernement de Gitega :

- ⇒ Prendre des mesures pour prévenir les homicides volontaires, notamment les infanticides et les règlements de compte;
- ⇒ Enquêter sur les homicides et identifier les responsables pour les punir conformément à la loi;
- ⇒ Prendre des mesures pour prévenir la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- ⇒ Prendre des mesures pour protéger les victimes de viol et leur offrir un soutien adéquat;
- ⇒ Prendre des mesures pour promouvoir la stabilité économique et réduire la pauvreté;
- ⇒ Garantir l'accès à l'éducation et à la santé pour tous les citoyens, sans discrimination;
- ⇒ Rompre avec son ingérence dans les conflits des autres pays et protéger ses frontières nationales pour garantir la sécurité pour tous les burundais.